

**interrupteurs pour appareils**  
**partie 2-5 : règles particulières pour les sélecteurs**

E : Switches for appliances  
part 2-5 : particular requirements for change-over selectors

D : Geräteschalter  
Teil 2-5 : Besondere Anforderungen an Wahlschalter

**Norme française homologuée** par décision du Directeur Général de l'afnor  
le 5 janvier 1995 pour prendre effet à compter du 5 février 1995.

**correspondance**

La norme européenne EN 61058-2-5 de septembre 1994 a le statut d'une norme française. Elle reproduit intégralement la norme internationale CEI 1058-2-5 (1994).

**analyse**

Ce document s'applique aux sélecteurs pour appareils manœuvrés à la main, au pied ou par d'autres activités humaines, pour utilisation dans, sur ou avec des appareils ou autres matériels pour usage domestique et analogue, de tension assignée ne dépassant pas 440 V et de courant assigné ne dépassant pas 63 A.

**descripteurs**

Matériel domestique, interrupteur, spécification, essai, sélecteur.

**modifications**

**corrections**

## AVANT-PROPOS NATIONAL

*Après consultation de son Comité de Direction et enquête probatoire, l'Union technique de l'Electricité a voté favorablement au CENELEC sur le projet de EN 61058-2-5 le 5 juillet 1994.*

*Le présent document constitue la version française complète de la norme européenne EN 61058-2-5 (septembre 1994) en reprenant le texte de la publication CEI 1058-2-5 (1994).*

---

---

ICS : 29.120.40

**Descripteurs** : Matériel domestique, interrupteur, spécification, essai, sélecteur.

VERSION FRANÇAISE

**Interrupteurs pour appareils**  
**Partie 2-5 : Règles particulières pour**  
**les sélecteurs**  
(CEI 1058-2-5 : 1994)

Geräteschalter  
Teil 2-5 : Besondere  
Anforderungen an Wahlschalter  
  
(IEC 1058-2-5:1994)

Switches for appliances  
Part 2-5 : Particular  
requirements or change-over  
selectors  
  
(IEC 1058-2-5:1994)

La présente norme européenne a été adoptée par le CENELEC le 1994-07-05. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Secrétariat Central ou auprès des membres du CENELEC.

La présente norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au Secrétariat Central, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

## **CENELEC**

Comité Européen de Normalisation Électrotechnique  
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung  
European Committee for Electrotechnical Standardization

Secrétariat Central : rue de Stassart, 35, B-1050 Bruxelles